

# Bourse d'admission internationale en anglais

## OBJECTIF DU FONDS

Aider les étudiantes et étudiants internationaux nouvellement admis qui commencent leur premier trimestre à l'hiver 2026 ou après et qui entreprennent des études universitaires en anglais dans un programme de premier cycle admissible à l'Université d'Ottawa.

## DÉTAILS DE LA BOURSE

### Critères d'admissibilité

Pour être admissible, vous devez :

1. Être une étudiante internationale ou un étudiant international avec un permis d'études valide;
2. Faire l'objet d'une première admission à l'hiver 2026 ou après et être admis dans un programme de premier cycle offert en anglais dans l'une des facultés suivantes : Arts, Génie, Sciences de la santé, Sciences, Sciences sociales ou École de gestion Telfer;
3. Avoir une moyenne d'admission d'au moins 80 %;
4. Ne pas vous inscrire au régime d'immersion en français;
5. Étudier à temps plein.

### Critères de renouvellement

Cette bourse peut être renouvelée pour un maximum de 12 versements si l'étudiante ou l'étudiant satisfait au critère de renouvellement :

- Maintenir une inscription à temps plein dans un programme de premier cycle dans l'une des facultés suivantes : Arts, Génie, Sciences, Sciences sociales, Sciences de la santé ou École de gestion Telfer.

### Critères du trimestre de printemps-été

- Les étudiantes et étudiants inscrits à temps plein au trimestre de printemps-été recevront tous les versements de leur bourse, à condition de satisfaire à tous les critères de renouvellement.

- Cette bourse peut aussi être renouvelée à 50 % de sa valeur si l'étudiante ou l'étudiant s'inscrit à temps partiel à au moins six crédits (deux cours) au trimestre de printemps-été.
- Un renouvellement à 50 % à temps partiel compte comme un plein versement dans le maximum de 12 versements.
- Les étudiants et étudiantes qui souhaitent recevoir un versement pour le trimestre de printemps-été doivent présenter une demande sur le portail Bourses en ligne dans uoZone.

### **Remarques**

1. Cette bourse ne peut pas être jumelée à la bourse d'exonération partielle des droits de scolarité au premier cycle.
2. La bourse n'est pas attribuée pour des stages de travail coop.
3. L'interruption temporaire des études ou l'inscription à temps partiel ou à titre d'étudiante ou étudiant libre aura pour effet d'annuler la bourse pour le trimestre en question.
4. Les étudiantes et étudiants inscrits dans le cadre de partenariats internationaux ne sont pas admissibles à cette bourse.

**Nombre de bourses :** Illimité

**Valeur de la bourse :** 7 500 \$ par trimestre

**Fréquence d'attribution :** Renouvelable (maximum de 12 versements)

**Programme ou cycle d'études :** Premier cycle

**Responsable des demandes :** Service de l'aide financière et des bourses

**Date limite d'inscription :** Bourse offerte automatiquement. Aucune demande n'est requise.

### **PROCESSUS DE DEMANDE**

Toutes les personnes admissibles seront prises en considération pour cette bourse et seront avisées dès leur admission.